

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-055****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**

Médiathèque municipale

Retrait de CD audio et de DVD du
fonds documentaire

Année 2025

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX
représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS
DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET
représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par
Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN indique aux conseillers municipaux que suite à l'inventaire annuel des fonds documentaires de la médiathèque municipale, il est nécessaire de procéder à un « désherbage » de CD audio et de DVD. Le déclasserement des documents pour 2025 concerne : 1 240 CD audio, et 249 DVD. Sur chaque document déclassé sera apposé une mention « Pilon » et la marque d'appartenance de la médiathèque sera barrée ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le désherbage des CD audio et DVD de la médiathèque municipale dans les conditions ci-dessus énoncées.

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 02 JUIN 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 02 JUIN 2025

Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.